



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 8

Loctite 7500

No. FDS : 173216

V001.6

Révision: 19.07.2011

Date d'impression: 27.08.2013

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit:**

Loctite 7500

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisation prévue:

Antirouille

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

Henkel AG & Co. KGaA

Henkelstr. 67

40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

**Numéro d'appel d'urgence:**

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### SECTION 2: Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange:**

**Classification (DPD):**

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Phrases R:

N'est pas classifié dangereux.

Indications additionnelles:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Autres dangers:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Primaire

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	203-961-6	1- 5 %	Irritation oculaire 2 H319

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations". Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	203-961-6	1 - 5 %	Xi - Irritant; R36

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**SECTION 4: Premiers secours****Description des premiers secours:****Inhalation:**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau courante et au savon.

**Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Comportement au feu:**

Le produit n'est pas inflammable. Les mesures d'extinction doivent être en fonction de l'environnement. En cas d'incendie le produit peut engendrer un danger; voir gaz d'incendie/ produits de décomposition.

**Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Néant

**Conseils aux pompiers:**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

**Référence à d'autres sections**

Voir le conseil au chapitre 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures d'hygiène:**

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Antirouille

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

Valable pour  
France

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
BARYUM (COMPOSÉS SOLUBLES), EN BA 7727-43-7		0,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
BARYUM (COMPOSÉS SOLUBLES), EN BA 7727-43-7		0,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
BARYUM (COMPOSÉS SOLUBLES EN BA) 7727-43-7		0,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
FER (TRIOXYDE DE DI-, FUMÉES), EN FE 1309-37-1		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
2-(2-BUTOXYÉTHOXY) ÉTHANOL 112-34-5	15	101,2	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
2-(2-BUTOXYÉTHOXY) ÉTHANOL 112-34-5	10	67,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL 112-34-5	15	101,2	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL 112-34-5	10	67,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV

### Contrôles de l'exposition:

#### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### Protection des mains:

L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Porter des lunettes.

#### Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide
	Gris
Odeur	caractéristique

pH	1,5 - 3,4
( )	
Point initial d'ébullition	Solution aqueuse
Point d'éclair	> 100 °C (> 100 100 °C)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Miscible
(Solv.: Eau)	
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**Autres informations:**

Il n'y a pas de données / Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Réactivité:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Stabilité chimique:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Voir section réactivité

**Conditions à éviter:**

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

**Matières incompatibles:**

Il n'y a pas de données.

**Produits de décomposition dangereux:**

oxydes de carbone

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité orale aiguë:**

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

**Toxicité inhalative aiguë:**

Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

**Irritation de la peau:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

**Irritation des yeux:**

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

**Toxicité aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	LD50 LD50	> 2.000 mg/kg 2.800 mg/kg	oral dermal		rat lapins	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non irritant		lapins	

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non irritant		lapins	

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=> 2000 mg/kg		13 weeks 6 hours/day, 5 days/week	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=< 50 mg/kg	oral : gavage	90 days 5 days/week	rat	
2-(2-Butoxyétoxy)éthanol 112-34-5	NOAEL=2 - 6 ppm	Inhalation	90 days	rat	

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	LC50	1.300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50	3.300 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50	> 100 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

**Persistence et dégradabilité:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	facilement biodégradable	aérobie	94 %	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)

**Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	0,56					

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets:**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

080111

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Informations générales:**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**SECTION 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****COV Peintures et Vernis (UE) :**

(Sous)catégorie de produit: Primaire

Phase I (à partir du 1.1.2007): 540 g/l

Teneur max en COV: 72 g/l

## SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R36 Irritant pour les yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.